

B5 Décharge contrôlée de type A

- 42 Décharge pour terre d'excavation non polluée selon la directive fédérale sur les matériaux d'excavation. Attestation de la qualité de matériaux d'excavation obligatoire (formulaire sous lettre D2, page 20). Prise en charge selon disponibilités. MVA moyenne 1,67 (uniquement sur demande et selon disponibilité): Fr. 17.–/to
- Taxe TASC Vaud
 Taxe pour l'Assainissement des sites contaminés.
 Prélèvement de l'Etat pour l'assainissement des sites pollués. Fr. 0.20/m³

B6 Démolition – Matériaux acceptés

Démolition du génie-civil et du bâtiment

La démolition du génie-civil et du bâtiment doit être exempte de **terre, bois, pièces métalliques de diamètre supérieur à 30 mm et 1000 mm de long, plâtre et déchets divers**. Dimensions maximum de 600 x 900 x 900 mm.

N°	Désignation GCM	Selon directive cantonale DCPE 875 (oct. 2014)	Prix
85	Béton propre 100% (bloc) Hors mortier, hors éléments fins	Béton de démolition	gratuit
80	Démolition triée, béton et pierre	Matériaux minéraux de démolition non triés (terre cuite < 3%)	Fr. 13.–/to
83	Briques terre cuite sans plâtre	Matériaux minéraux de démolition non triés (terre cuite > 3%)	Fr. 28.–/to
88	Tuiles propres	Tuiles, débris de tuiles	gratuit
82	Enrobés bitumineux (selon disponibilité) HAP ≤ 250 mg/kg rapporté à la masse totale	Matériaux bitumineux de démolition de route pauvres en HAP ≤ 250 mg/kg	Fr. 35.–/to

Matériaux de démolition en présence de terre (ancien « démolition non triée ou grossièrement triée »)

- 81 Démolition triée, béton et pierre, mélangée à une faible proportion de terre d'excavation non polluée. Ce matériau de démolition doit être exempt de poutres en bois et métalliques, terre cuite, plâtre, pièces métalliques de diamètre supérieur à 30 mm et 1000 mm de long, fenêtres, volets, portes, et déchets divers. Fr. 33.–/to

Démolition hors dimension

- 84 Eléments de béton armé et ferraille hors des dimensions 600 x 900 x 900 mm Fr. 22.–/to

► Sont formellement proscrits: produits pollués par les hydrocarbures ou amiante et autres produits toxiques

Nos Ecograves® correspondent aux labels ASR et nos installations sont conformes aux exigences de l'inspecteurat de l'ASR.

Membre de l'ASR (Association Suisse de Déconstruction, Triage et Recyclage).